

ASSEMBLÉE DU 12 décembre 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 12 décembre 2019.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Brody Flannigan soulève des questions en lien avec les poubelles aux abribus.
M. Dominic L'Heureux soulève des questions en lien avec le réseau de nuit.

CA-2019-118

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2019
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Règlement d'emprunt numéro 156 autorisant un emprunt de 2 835 000 \$ pour l'acquisition de valideurs et de développement de logiciels

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Renouvellement de l'entente STO/Transcollines 2020-2024
 - 6.2 Octroi de contrat – acquisition de valideurs et de lecteurs portables
 - 6.3 Octroi de contrat – développement logiciel – interfaçage des valideurs avec le SAEIV

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Modification de contrat – acquisition et implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)
 - 7.2 Octroi de contrat - disposition des eaux usées du terminus Union

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-119

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-120

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 décembre 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Règlement d'emprunt numéro 156 autorisant un emprunt de 2 835 000 \$ pour l'acquisition de valideurs et de développement de logiciels

ATTENDU QUE conformément au Plan stratégique 2017-2026, la Société vise à augmenter la satisfaction de la clientèle et la performance du transport en commun;

ATTENDU QUE dans un contexte de forte croissance d'achalandage, permettre à la clientèle d'embarquer à l'arrière des autobus est une façon de réduire les temps d'embarquement et d'améliorer la fluidité du réseau de la Société, en particulier en période de pointe de l'après-midi aux centres-villes d'Ottawa et du secteur Hull;

ATTENDU QU'afin de limiter les risques de pertes de recettes et de données liés à l'embarquement par toutes les portes, il est recommandé d'équiper tous les autobus de valideurs aux portes arrières;

ATTENDU QUE la Société vise à se doter de nouveaux modèles de valideurs permettant l'évolution future du système de billettique;

ATTENDU QUE ces nouveaux valideurs doivent communiquer avec le Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV);

ATTENDU QUE le système de billettique de la Société est un système hautement complexe et intégré, développé selon les protocoles propriétaires de Conduent;

ATTENDU QUE toute composante matérielle et logicielle appelée à se rattacher au système de billettique doit être complètement compatible aux normes et paramètres de Conduent, afin d'assurer le fonctionnement du système, l'intégrité des données et la sécurité des transactions;

ATTENDU QUE la Société vise à faire évoluer son système de billettique, à l'avenir, afin d'accepter de nouveaux modes de paiement;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention de l'ordre de 75% dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration approuve le Règlement d'emprunt numéro 156 pour l'acquisition de valideurs et de développement de logiciels ainsi qu'un emprunt de 2 835 000 \$ pour en payer les coûts;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 156 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-122

Renouvellement de l'entente STO/Transcollines 2020-2024

ATTENDU QUE la Société et Transcollines partagent une vision commune du développement régional de la mobilité durable et une volonté de mettre les clients au centre de leurs décisions, en vue d'une offre de service de transport intégré;

ATTENDU QUE la vision d'un développement intégré des services de transport de personnes est portée par Transcollines dans sa Planification stratégique 2019-2023, qui affirme que la collaboration avec la Société est une composante essentielle de la réalisation de sa mission et entend valoriser ce précieux partenariat en vue de faire mieux pour la clientèle respective des deux (2) territoires;

ATTENDU QUE la vision d'un développement intégré des services de transport de personnes est portée et partagée par la Société qui, dans son Plan Stratégique 2017-2026, mentionne que la réalisation de sa propre vision repose sur une planification intégrée des systèmes de transport en commun et de l'offre associée, dans une perspective métropolitaine englobant l'ensemble des municipalités environnantes;

ATTENDU QUE la vision d'un développement intégré des services de transport de personnes est portée et partagée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que ce dernier, via ses programmes de soutien au transport collectif, appuie financièrement une telle intégration et se donne les moyens d'intervenir en ce sens;

ATTENDU QUE le partenariat entre la Société et Transcollines est au cœur du succès rencontré par Transcollines depuis son lancement en 2015;

ATTENDU QU'UNE première entente partenariale avait été établie en 2014 et arrive à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE cette première expérience a permis d'instaurer des mécanismes et un climat de collaboration basés sur une confiance et une reconnaissance mutuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le renouvellement de l'entente entre la Société et Transcollines pour une période de cinq (5) ans soit, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, soit approuvé;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – acquisition de valideurs et de lecteurs portables

ATTENDU QUE conformément au Plan stratégique 2017-2026, la Société vise à augmenter la satisfaction de la clientèle et la performance du transport en commun;

ATTENDU QUE dans un contexte de forte croissance d'achalandage, permettre à la clientèle d'embarquer à l'arrière des autobus est une façon de réduire les temps d'embarquement et d'améliorer la fluidité du réseau de la Société, en particulier en période de pointe de l'après-midi aux centres-villes d'Ottawa et du secteur Hull;

ATTENDU QU'afin de limiter les risques de pertes de recettes et de données liés à l'embarquement par toutes les portes, il est recommandé d'équiper tous les autobus de valideurs aux portes arrières;

ATTENDU QUE le système de billettique de la Société est un système hautement complexe et intégré, développé selon les protocoles propriétaires de Conduent;

ATTENDU QUE toute composante matérielle et logicielle appelée à se rattacher au système de billettique doit être complètement compatible aux normes et paramètres de Conduent, afin d'assurer le fonctionnement du système, l'intégrité des données et la sécurité des transactions;

ATTENDU QUE la Société vise à faire évoluer son système de billettique à l'avenir, afin d'accepter de nouveaux modes de paiement;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention de l'ordre de 75% dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-150;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de cinq cent (500) valideurs et de dix (10) lecteurs portables soit octroyé, de gré à gré, à la firme Conduent, au montant de 2 129 960,00 \$, taxes incluses;

QUE la présidente, Madame Myriam Nadeau, ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux, Me Richard Vézina, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – développement logiciel – interfaçage des valideurs avec le SAEIV

ATTENDU QUE conformément au Plan stratégique 2017-2026, la Société vise à augmenter la satisfaction de la clientèle et la performance du transport en commun;

ATTENDU QUE dans un contexte de forte croissance d'achalandage, permettre à la clientèle d'embarquer à l'arrière des autobus est

une façon de réduire le temps d'embarquement et d'améliorer la fluidité du réseau de la Société, en particulier en période de pointe de l'après-midi aux centres-villes d'Ottawa et du secteur Hull;

ATTENDU QU'afin de limiter les risques de pertes de recettes et de données liés à l'embarquement par toutes les portes, il est recommandé d'équiper tous les autobus de valideurs aux portes arrières;

ATTENDU QUE la Société vise à se doter de nouveaux modèles de valideurs permettant l'évolution future du système de billettique;

ATTENDU QUE ces nouveaux valideurs doivent communiquer avec le Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV);

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention de l'ordre de 75% dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-151;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-151;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le développement logiciel – interfaçage des valideurs avec le SAEIV soit octroyé, de gré à gré, à Ineo Systrans, au montant de 128 930,67 \$, taxes incluses;

QUE la présidente, Madame Myriam Nadeau, ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux, Me Richard Vézina, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-125

Modification de contrat – acquisition et implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2017-109, adoptée le 28 septembre 2017, la Société octroyait un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) à STI Maintenance inc., au montant de 1 829 253 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat de STI Maintenance inc. afin d'ajouter à son mandat de formation initial, la formation des mécaniciens et du personnel remplaçant;

ATTENDU QUE STI Maintenance inc. est disposée à offrir cette formation additionnelle en contrepartie d'un montant de 157 478,38 \$, taxes incluses, somme qui inclut les frais additionnels de préparation, diffusion et déplacements;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-166;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de STI Maintenance inc., afin d'ajouter à son mandat de formation initial, la formation des mécaniciens et du personnel remplaçant, au montant de 157 478,38 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-126

Octroi de contrat – disposition des eaux usées du terminus Union

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la disposition des eaux usées du bloc sanitaire au terminus Union à Ottawa et qu'à la suite de cet appel d'offres, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	204 885,45 \$
Gascon Équipement	209 852,37 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Veolia ES Canada Services Industriels Inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-163;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'une durée d'une (1) année, débutant le 1^{er} février 2020, pour la disposition des eaux usées du terminus Union, soit octroyé à Veolia ES Canada Services Industriels Inc., au montant de 204 885,45 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-127

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux